

protégeons

la pointe TATA'A!

INTERVIEW DE JEAN-DANIEL DEVATINE, DOCTORANT EN ETHNOLOGIE,
EMPLOYÉ EN CVD* AU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

La pointe Tata'a est un site historique de première importance dans la culture polynésienne, puisqu'elle était considérée comme le point d'envol des âmes des défunts. Si le Service de la Culture et du Patrimoine l'a inscrite sur la liste des sites à classer, c'est parce que comme beaucoup de lieux relevant du patrimoine immatériel, elle est menacée.



Que signifie Tata'a ?

Il y a plusieurs traductions possibles de Tata'a. Parmi les plus courantes, se trouvent : « se séparer », ou « séparer », dans une idée de durée et de permanence. Le mot Tata'a véhicule aussi l'idée de quelque chose en gestation, à l'image d'un bébé dans le ventre de sa mère qui se déplace, mais aussi un mouvement cyclique : une histoire de vie, de mort, de recommencement ou de renaissance.

La pointe Tata'a comprend tout le promontoire, qui va de la route de ceinture jusqu'aux bungalows sur pilotis de l'hôtel Beachcomber.

Où se trouve la pointe Tata'a ?

La pointe Tata'a est l'ensemble du promontoire orienté au nord-ouest séparant les communes de Faa'a et de Punaauia. C'est l'endroit sur lequel a été construit l'actuel Hôtel Intercontinental Beachcomber.

Que représente ce lieu dans la culture polynésienne ?

Des écrits anciens et contemporains nous permettent de dire que ce site historique est relié à des conceptions polynésiennes anciennes de la mort et de la renaissance. Deux pierres, une de vie et une de mort, se trouveraient sur la pointe Tata'a. Les âmes des défunts détachées de leur enveloppe corporelle se posaient sur l'une des deux pierres. Ces âmes retournaient soit dans leur corps en se posant sur la pierre de vie, ou inversement, elles poursuivaient leur voyage en se posant sur la pierre de mort. Des informations sur d'autres îles de Polynésie française ainsi qu'ailleurs dans le Pacifique attestent que la pointe Tata'a n'est pas une invention. Des sites remplissant des fonctions similaires se trouveraient dans de nombreuses îles du Pacifique, invariablement orientés à l'ouest ou au nord-ouest. Cela renforce le caractère remarquable de la pointe Tata'a.

Pourquoi est-elle en péril ?

La pointe Tata'a, tout comme d'autres sites en Polynésie française, fait partie d'une catégorie d'espaces culturels difficiles à protéger. Ces espaces relèvent presque exclusivement du patrimoine culturel immatériel*. Contrairement à des sites sur lesquels sont présents des vestiges anciens, la pointe Tata'a est pauvre en patrimoine tangible. Or, bien souvent, la reconnaissance de l'existence d'un site patrimonial remarquable est

facilitée par la présence de traces visibles et palpables d'une histoire. Ces qualités lui donnent une aura aux yeux du public, qui sera davantage bouleversé par la destruction d'un joyau architectural, plutôt que par celle de sites apparemment vides de toute histoire. Dans les cultures du Pacifique, bon nombre de sites de grand intérêt sont vides d'emprunts humaines. Ici, les sites remarquables ne peuvent pas toujours se mesurer à la hauteur des édifices bâtis ! Cette conception est dangereuse pour notre culture, car elle pourrait entraîner la disparition d'une partie de son patrimoine. Ce genre de site est vulnérable et donc en péril si aucune prise de conscience, ni action de la part de la population n'interviennent, afin d'empêcher qu'il ne disparaisse.

Que faudrait-il faire pour la protéger, la valoriser ?

Actuellement, le Service de la Culture et du Patrimoine a entamé une procédure de classement de la pointe Tata'a. En effet, la commission des Sites et Monuments Naturels, consultée le 4 avril 2007, a inscrit la pointe Tata'a sur la liste des sites à classer. Ce classement permettra de protéger cette zone. Malheureusement, les nombreux changements de gouvernements n'ont pas permis d'avancer rapidement sur le dossier. Mais avant de penser à des projets de valorisation de la pointe Tata'a, il serait bon de mettre en œuvre une consultation publique auprès des habitants de Faa'a et de Punaauia, afin de connaître leurs aspirations quant au devenir de ce lieu historique et légendaire. ♦

* Corps des Volontaires pour le Développement ; ce statut est réservé aux jeunes diplômés du Pays afin de faciliter leur insertion professionnelle.

* Le patrimoine culturel immatériel, comprend tout ce qui peut se transmettre d'une génération à l'autre sous n'importe quelle forme : orale, écrite, filmée, enregistrée, bâtie et qui concerne la langue, les modes d'expressions, les savoirs, les savoir-faire d'une communauté. Voir à ce sujet Hiro'a n°3, « le patrimoine immatériel en trois questions »